



Attention  
espèces fragiles

Agriculteurs

Maraischers

Éleveurs

Fauille-roche gris

Dard de sable





## Fouille-roche gris (*Percina copelandi*)

### Caractéristiques :

- Petit poisson de 40 à 65 mm de longueur;
- Coloration de sable olive à l'olive pâle;
- Dos tacheté de brun;
- Flancs ornés de points plus ou moins ronds;
- 1 tache ou ligne plus sombre se prolongeant vers le museau parfois observée sous l'oeil;
- Queue légèrement fourchue.

**Statut**  
Québec: Vulnérable  
(2005)  
Canada: Menacé  
(2006)

### Alimentation

- Larves d'éphémères, de chironomides ou de trichoptères;
- Débris;
- Matières végétales.

### Habitat:

Le fouille-roche gris habite les cours d'eau du sud du Québec présentant des zones caractérisées par:

- Une profondeur inférieure à 1 mètre;
- Une vitesse de courant variant de nulle à faible;
- Un fond de gravier, cailloux ou de sable.

### Caractéristiques :

- Petit poisson translucide mesurant rarement plus de 60 mm (46 à 71 mm);
- Dos jaunâtre;
- Partie inférieure des flancs et le ventre incolores ou blanc argenté et dépourvus d'écaille;
- 1 rangée de 8 à 19 taches vert foncé de forme ovale marque le milieu de ses flancs;
- 2 nageoires dorsales incolores et séparées l'une de l'autre.

Pour de plus d'information, consultez les sites Internet du :

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec;
- Pêches et Océans Canada
- Registre public des espèces en péril et Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.



## Dard de sable (*Ammocrypta pellucida*)

### Habitat:

Il est très peu flexible quant à ses besoins pour son habitat. On le retrouve dans des zones de cours d'eau caractérisées par:

- Un fond majoritairement de sable (> 90%);
- Une profondeur inférieure à 1,8 m;
- Une vitesse de courant variant de faible à modérée;
- Une absence ou très peu de végétation aquatique.

**Statut**  
Québec: Menacé  
(2009)  
Canada: Menacé  
(2003)

### Alimentation

- Larves d'insectes aquatiques (de chironomide, de mouche noire ou d'éphémère);
- Cladocères;
- Oligochètes.

# Répartition des espèces dans le bassin versant de la rivière L'Assomption

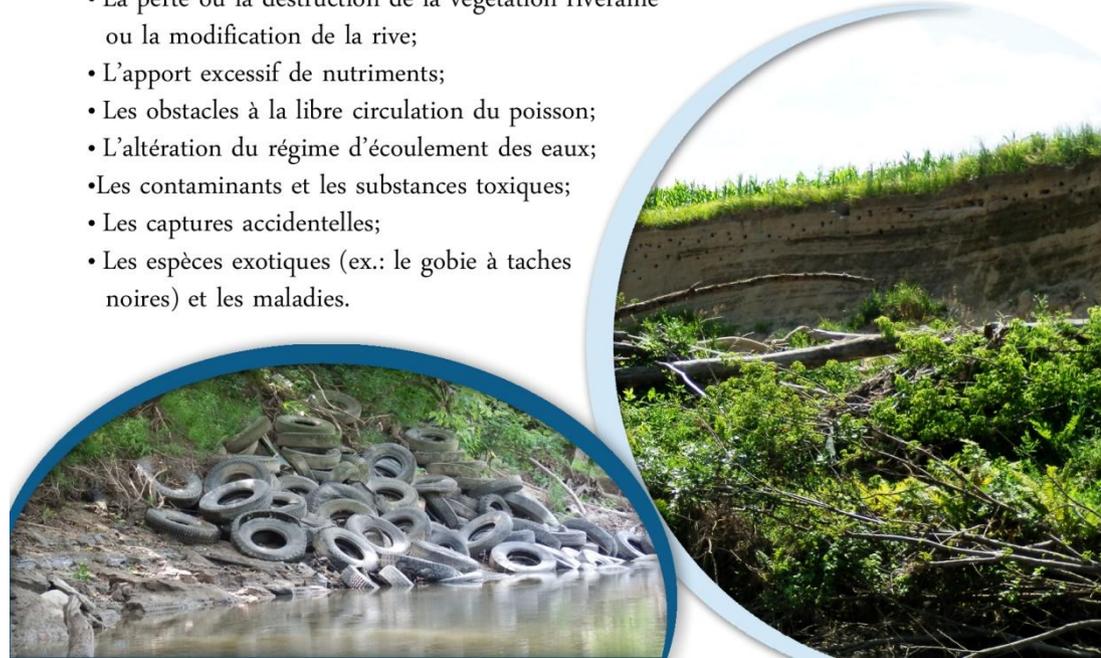
## Les menaces à la survie du dard de sable et du fouille-roche gris



Depuis 2009, la CARA a entrepris un projet de protection et de conservation de l'habitat du dard de sable et du fouille-roche gris dans le sud du bassin L'Assomption. Chaque année, des inventaires de poissons ont été effectués et ont permis de localiser le dard de sable et le fouille-roche gris dans plusieurs secteurs des rivières Ouareau et L'Assomption.

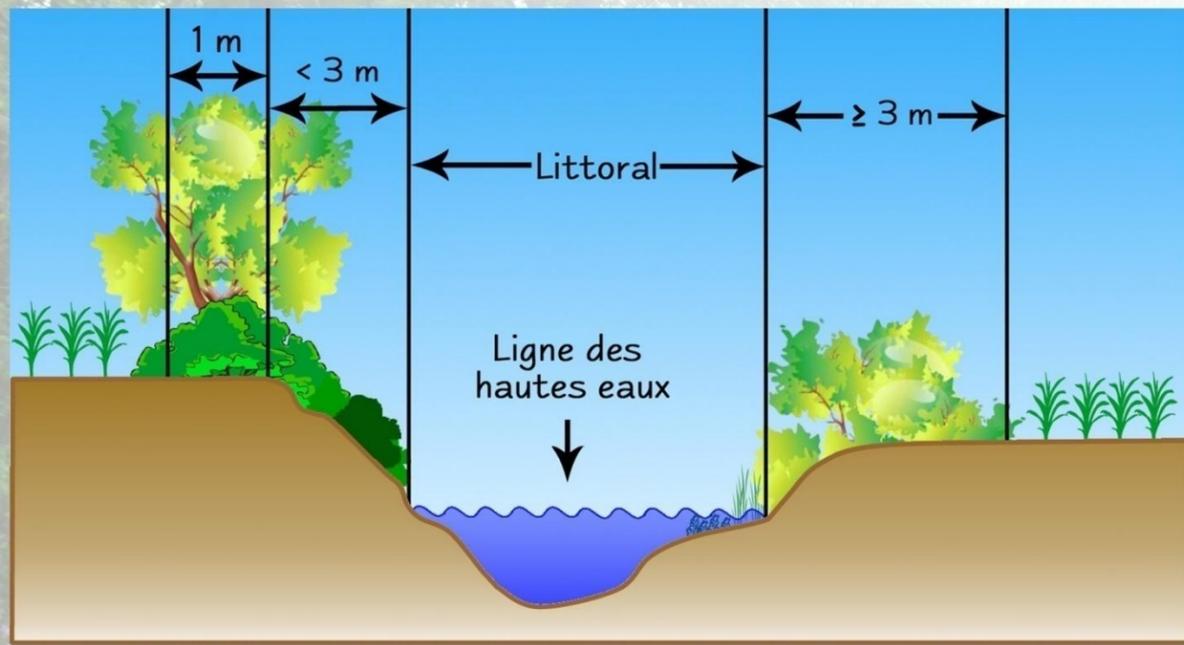
Ces deux espèces sont particulièrement sensibles à la turbidité et à l'envasement excessif provoqué par les activités agricoles, urbaines et industrielles qui altèrent leur habitat. Ils sont également vulnérables aux menaces suivantes:

- La perte ou la destruction de la végétation riveraine ou la modification de la rive;
- L'apport excessif de nutriments;
- Les obstacles à la libre circulation du poisson;
- L'altération du régime d'écoulement des eaux;
- Les contaminants et les substances toxiques;
- Les captures accidentelles;
- Les espèces exotiques (ex.: le gobie à taches noires) et les maladies.



Qu'est-ce qu'une bande riveraine ?

Un couvert végétal permanent assez large, composé d'un mélange de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres d'espèces indigènes adjacents à un cours d'eau ou à un lac. Elle assure la transition entre les écosystèmes aquatiques et terrestres.



Les fonctions d'une bande riveraine en santé :

- Un habitat pour la faune et la flore;
- Un rempart contre l'érosion des sols et des rives;
- Un filtre contre la pollution de l'eau;
- Une barrière contre les apports de sédiments dans les plans d'eau;
- La régulation du cycle hydrologique;
- Un écran contre le réchauffement excessif de l'eau;
- Un brise-vent naturel;
- Esthétique du paysage.

Selon la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, il est permis de cultiver à l'intérieur de la rive, en conservant toutefois une bande minimale de végétation naturelle (sans labour ni culture) de 3 m de large de part et d'autre du cours d'eau. Cette bande doit inclure au minimum 1 m sur le replat du terrain si le haut du talus se situe à moins de 3 m de la ligne des hautes eaux.

Consultez la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et n'hésitez pas à communiquer avec les différents ministères

Les avantages pour un agriculteur de conserver une bande riveraine :

- Rempart contre l'érosion : La stabilisation des berges par la végétation diminue les coûts d'entretien des cours d'eau en diminuant la perte de sol.
- Filtre contre la pollution : La végétation absorbe le surplus d'engrais et de pesticide par ses racines. Elle retient aussi les sédiments et diminue le ruissellement de l'eau de surface. Une eau de qualité supérieure diminue le coût de traitement de l'eau potable.
- Brise-vent naturel : La barrière créée par les arbres et les arbustes de la bande riveraine protège les cultures et le sol de l'érosion et des dommages causés par le vent.
- Régulateur hydrologique : Les bassins et étangs accueillent le surplus d'eau lors des crues et la végétation riveraine absorbe et évapore une partie de l'eau des précipitations diminuant les risques d'inondations.
- Fonction paysagère : La beauté du paysage augmente la valeur des terres agricoles.
- Lutte biologique : Les bandes riveraines et les cours d'eau procurent habitat, nourriture et abris pour les amphibiens, les reptiles et les oiseaux (hirondelle rustique, crécerelle, busard) qui peuvent contrôler la population de souris, mulots et insectes ravageurs. Cela diminue le coût d'utilisation de pesticides. La présence de végétation décourage aussi le rat musqué de se creuser un terrier.
- Pollinisation : La bande riveraine attire les insectes pollinisateurs sans qui les récoltes seraient désastreuses.
- Entretien moindre : La construction d'abris nécessite peu d'entretien.
- Profits : Les agriculteurs peuvent tirer de nombreux profits grâce au bois d'œuvre, aux noix, aux produits de l'érable, aux fruits de verger et aux champs nourriciers qui attirent les cerfs (chasse).
- Écran solaire : Les arbres, arbustes et herbacées créent de l'ombre sur le cours d'eau qui empêche le réchauffement excessif de l'eau et la propagation d'algues comme les algues bleues (cyanobactéries). Cela donne aussi un abri pour le bétail contre les rayons intenses du soleil.

Faites le test...

CRITÈRES		POINTAGE SUR 30	VOTRE POINTAGE
PRÉSENCE DE VÉGÉTATION RIVERAINE	Présence de beaucoup d'arbres, d'arbustes et d'herbacées	5	____/5
	Présence d'arbustes et d'herbacées	3	
	Herbacées seulement ou aucune végétation	0	
LARGEUR DE LA BANDE RIVERAINE	3 m de large de part et d'autre du cours d'eau incluant au moins 1 m sur le replat du terrain dans le cas où le haut du talus se situe à moins de 3 m de la ligne des hautes eaux	5	____/5
	Moins de trois mètres de large de part et d'autre du cours d'eau	3	
	Moins de 3 m	0	
L'ACCÈS DU BÉTAIL AUX ZONES RIVERAINES	En tout temps, le bétail n'a pas accès aux zones riveraines	5	____/5
	Accès à des endroits spécifiques au cours de la journée	3	
	Libre accès du bétail aux zones riveraines en tout temps	0	
PRÉSENCE D'ÉROSION	Aucune érosion	5	____/5
	Enrochement et murets	3	
	Sol dénudé et signes d'érosion	0	
PRÉSENCE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	Aucune plante exotique envahissante	5	____/5
	Présence de plantes exotiques envahissantes contrôlées	3	
	Présence abondante d'une ou de plusieurs de ces plantes : la renouée japonaise, le roseau commun (phragmites), la salicaire pourpre, le alpiste roseau	0	
PRÉSENCE D'UN PONCEAU ET/OU UN DRAIN	Ponceaux de diamètre adéquat qui n'entravent pas le libre passage du poisson et drain avec un tube collecteur et une grille contre les rongeurs bien stabilisé	5	____/5
	Ponceaux de diamètre adéquat avec une chute ou une rupture de pente et plusieurs drains stabilisés	3	
	Ponceaux trop petits avec chute et rupture de pente et plusieurs sorties de drain non stabilisées sans grille de protection contre les rongeurs	0	
<b>TOTAL</b>			<b>____/30</b>

Résultats:...

- Entre 25 et 30 **Excellent**
- Entre 20 et 24 **Bravo**
- Entre 10 et 19 **Place à l'amélioration**
- Entre 0 et 9 **Réviser votre aménagement**

Ces guides pourront pour aider:

- Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines au Québec : [http://www.aqpp.org/fr/Documents/Membres/repertoire\\_vegetaux-web.pdf](http://www.aqpp.org/fr/Documents/Membres/repertoire_vegetaux-web.pdf)
- Guide des bonnes pratiques : technique de stabilisation des rives : [http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/stabilisation\\_rives.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/stabilisation_rives.pdf)
- Aménagement des ponceaux en milieu agricole : <http://www.agrireseau.qc.ca/banqueplans/Feuillets/Feuillet%2010930.pdf>
- Drainage de surface : <http://www.agrireseau.qc.ca/agroenvironnement/documents/drainageformation2009-2010.pdf>
- Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes : [http://www.ec.gc.ca/Publications/26E24C67-2299-4E7A-8014-9FB6B80695C5/iassc-sneee\\_fra.pdf](http://www.ec.gc.ca/Publications/26E24C67-2299-4E7A-8014-9FB6B80695C5/iassc-sneee_fra.pdf)

L'organisme de bassin versant CARA a pour mission première l'élaboration du Plan directeur de l'eau pour la zone GIRE L'Assomption ainsi que sa mise en œuvre progressive dans une approche visant un arrimage avec les enjeux des principaux intervenants concernés par la gestion de l'eau et du territoire.

Son territoire d'intervention, la zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption, Zone GIRE L'Assomption, qui totalise 4 320 km<sup>2</sup>, est constitué de deux bassins versants soit celui de la rivière L'Assomption (4 203 km<sup>2</sup>) et celui de la rivière Saint-Jean (973 km<sup>2</sup>). S'ajoute à ces réseaux hydrographiques les cours d'eau agricoles qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent entre les villes de Lavaltrie et de Repentigny (44 km<sup>2</sup>).

Fondée en avril 1983, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, CARA, est un organisme en constante évolution qui détient près de 30 ans d'expérience en matière de protection, de conservation et de mise en valeur des plans d'eau. En 2002, elle a été reconnue officiellement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme organisme de bassin versant. En mars 2006, elle publia le premier Plan directeur de l'eau, PDE L'Assomption, lequel reçu l'approbation gouvernementale en septembre 2007.



PRATIQUES DE GESTION  
RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS  
CERTIFIÉES PAR LE

**Organisme de  
bassin versant**

Zone de gestion intégrée  
des ressources en eau  
L'Assomption

100, rue Fabre, Joliette (Qc) J6E 9E3  
Tél.: (450) 755-1651 • Téléc.: (450) 755-1653  
info@cara.qc.ca • www.cara.qc.ca

**Grâce à la  
participation  
financière de :**

**Canada**



Fondation  
de la faune  
du Québec